

Metiers d'avenir



HOME MÉTIER AVENIR NOUVEAUTÉ

mardi 1 juillet 2014



"Cet outil comprend cinq documents : le CV, le passeport de langues, le supplément diplôme, le supplément au certificat et l'Europass Mobilité" Patrick Meuwissen

Un passeport pour la mobilité en Europe

Le portfolio Europass est un ensemble de documents qui vise à améliorer la manière de présenter ses compétences professionnelles au niveau européen.



Patrick Meuwissen

Responsable du Centre Europass

Développé par la Commission européenne, cet outil comprend cinq documents : le CV, le passeport de langues, le supplément diplôme (pour l'enseignement supérieur), le supplément au certificat (pour la formation professionnelle, mais pas encore pour tous les métiers) et l'Europass Mobilité (attribué pour les mobilités au sein de l'UE). Les modèles des deux premiers sont libres d'accès sur le site Web d'Europass pour tout citoyen, étudiant ou demandeur d'emploi. Les trois autres documents sont ceux délivrés par les autorités compétentes en matière d'enseignement et de formation.

Des nouvelles fonctionnalités

Comme l'explique Patrick Meuwissen, responsable du Centre Europass, le portfolio Europass s'est enrichi de nouvelles fonctionnalités depuis son lancement : « Il offre désormais la possibilité de rédiger une lettre de motivation dans toutes les

langues. Pour ce faire, l'aide en ligne propose des suggestions de phrases de présentation, de corps de texte et de formules de salutations. » Autre nouveauté : la possibilité de réaliser un passeport de compétences en ligne ; il s'agit d'une enveloppe PDF qui permet de joindre des documents supplémentaires au CV et au passeport de langues. « On peut scanner par exemple une attestation du Forem à propos du niveau de connaissance d'une langue et l'ajouter dans son dossier. » La mise en page se fait automatiquement : « Ce passeport de compétence commence par une page de couverture avec le nom de la personne, une table des matières, le CV et tout type de documents, à l'infini. »

Les premiers au niveau européen

Patrick Meuwissen pointe une autre évolution importante en Fédération Wallonie-Bruxelles : « Depuis l'an dernier, nous avons une collaboration pour les formations qualifiantes de l'enseignement obligatoire - professionnel et technique - sur la certification par unité (CPU) », autrement dit sur les unités d'apprentissage spécifiques à chaque formation. « Cette année, 120 écoles sont concernées, qui forment à 4 métiers : mécanicien polyvalent automobile, mécanicien d'entretien automobile, coiffeur et esthéticien ». Les CPU s'apparentent au système européen des ECTS, c'est-à-dire les crédits reçus pour l'enseignement supérieur après un séjour Erasmus. L'Europe est aussi en passe d'implémenter les ECVET, l'équivalent pour la formation professionnelle.

« Nous sommes quasiment les premiers au niveau européen à implémenter concrètement les crédits ECVET, même si chez nous, on les appelle des CPU. », se réjouit Patrick Meuwissen. « Chaque élève qui sortira en ayant réussi un certain nombre d'unités aura le passeport CPU. Ce passeport sera automatiquement accompagné du supplément au certificat Europass et d'une invitation à élaborer un CV européen. Les professeurs vont être formés pour inciter les élèves à établir un premier dossier Europass. »



PHILIPPE VAN LIL, redaction.be@mediaplanet.com 00 0 0 0